

ARRETE MUNICIPAL AC n° 2023.127

Objet :
**Règlementation du stationnement
pour la réalisation de travaux du
collège**

Le Maire de la Commune de SAINT-JORIOZ,

- ♦ Vu le Code de la Sécurité Intérieur et notamment les articles L.111-1 ; L.131-1 ; L.511-1
- ♦ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2213.2,
- ♦ Vu le Code de la Route, et notamment les articles R 411-21-1, R.411-8, R.417-10-10° et L.325-1
- ♦ Vu le code pénal et notamment l'article R.610-5
- ♦ Vu la demande présentée par l'entreprise **CECCON, 71, avenue des Iles – 74000 ANNECY**, pour permettre la création d'une zone de stockage, l'installation d'une base de vie et l'accès aux livraisons le temps des travaux
- ♦ Considérant qu'il y a lieu de réglementer le stationnement, afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens.

ARRÊTE

Article 1 :

L'entreprise **CECCON, 71, avenue des Iles – 74000 ANNECY** est autorisée à utiliser le parking situé en bordure de la RD 1508 le long du collège de Saint-Jorioz afin de permettre la création d'une zone de stockage, l'installation d'une base de vie et l'accès aux livraisons le temps de la réalisation des travaux au niveau du collège à savoir **du 10 juillet 2023 au 28 juillet 2023**. Cette entreprise est également autorisée à utiliser la voie de circulation « dépose minute » du parking du collège au cours de cette même période.

Article 2 :

Lors de ces travaux, **les places de stationnement seront fermées au public.**

La société CECCON devra assurer la sécurité du site et des piétons, ainsi que la pose de panneaux réglementaires avertissant les utilisateurs de la fermeture de ces zones circulation et de stationnement.

La société CECCON devra, enfin, rendre les lieux en l'état à l'issue des travaux.

Article 3 :

Tous les Agents de la Force Publique seront chargés de l'exécution de ce présent arrêté.

Le présent arrêté sera :

- ♦ TRANSMIS A :
 - ✓ Monsieur l'Adjudant-chef, Commandant la gendarmerie de Saint-Jorioz,
 - ✓ Monsieur le chef de service de la police municipale de Saint-Jorioz,
 - ✓ Monsieur le responsable du Centre de Secours de Saint-Jorioz,
 - ✓ Madame la Directrice Générale des Services de Saint-Jorioz,
 - ✓ Monsieur le Directeur des services techniques de Saint-Jorioz,
 - ✓ Ets CECCON – helene.machado@ceccon-btp.fr

Pour information et exécution chacun en ce qui les concerne.

- ♦ Diffusé sur le site de la commune, www.saint-jorioz.fr

A SAINT-JORIOZ
Le 03 juillet 2023

Pour le Maire et par délégation,
Le 1er adjoint
André SAINT-MARCEL

